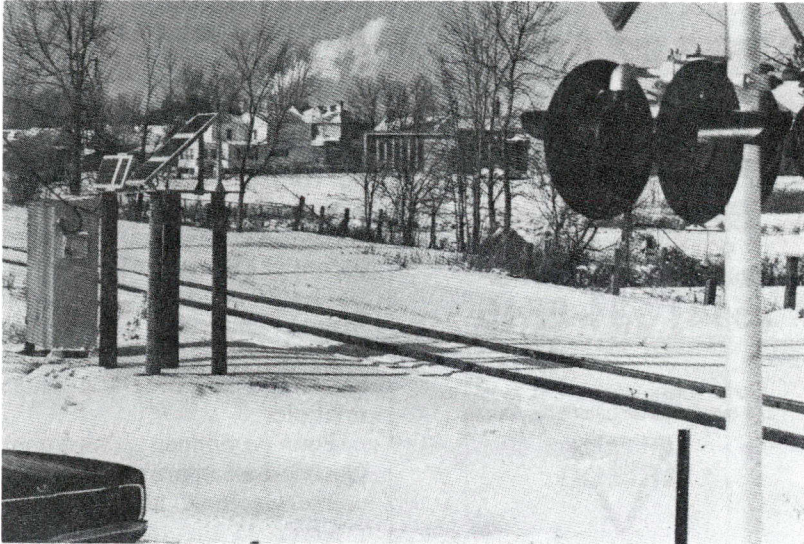


L'énergie solaire est déjà là



La voie ferrée, près de Joliette, où ont été installées les deux unités motrices utilisant l'énergie solaire.

On est déjà habitué à parler d'énergie solaire quand il s'agit de vaisseaux spatiaux, et bientôt on sera tout aussi habitué à parler de maisons électrifiées ou chauffées grâce à l'énergie solaire. La crise de l'énergie a provoqué dans ce domaine une accélération de l'expérimentation pratique.

Le soleil luit pour tout le monde, il ne s'épuise qu'en terme de millions d'années; il suffit donc d'exploiter efficacement la lumière et on pourra disposer d'une source illimitée d'énergie propre, propre, propre...

Pour CP Rail, l'énergie solaire est déjà là, et sur la ligne, près de Joliette (Québec), deux unités motrices permettent de recharger les batteries alimentant les circuits de voie et les signaux d'avertissement des passages à niveau.

Ces unités remplacent les génératrices qui servent normalement à rechar-

ger les batteries. Si l'énergie solaire peut, de façon sûre et économique, remplacer les sources actuelles d'énergie, on aura trouvé la solution pratique pour les endroits éloignés.

Le système utilisé par CP Rail a été mis au point par la *Solar Power Corporation* de Braintree (Massachusetts, É.-U.). Les plaques réfléchissantes et les batteries coûtent environ 2 000\$.

Un mécanisme semblable est utilisé sur le réseau de la *Southern Railroad* (Georgie, É.-U.), mais il fallait l'adapter en tenant compte du climat particulier du Québec, avec ses mois d'hiver où il neige, où les surfaces deviennent glacées et où les jours sont courts.

Depuis près de deux ans, CP Rail a fait des essais préliminaires sur l'utilisation de l'énergie solaire à son triage Glen de Montréal. (Tiré de la revue "Commerce" 1976.)

Médaille spéciale de la reine

Le vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II sera marqué, au Canada, par la frappe d'une médaille spéciale, a annoncé le secrétaire d'État, M. John Roberts.

Cette médaille sera remise à des Canadiens qui se sont distingués au cours de l'année 1977, la vingt-cinquième du règne de Sa Majesté en tant que reine du Canada.

La Grande-Bretagne se prépare déjà à frapper une médaille d'argent, *The*

Queen's Silver Jubilee Medal. Cette médaille constituera une récompense personnelle de la reine envers certains membres des services de la Couronne ainsi qu'à l'égard d'autres personnes du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth. La médaille a été conçue par David Wynne. L'avers présente l'effigie de la reine portant la couronne et regardant vers la droite.

La face de la médaille canadienne conserve à peu près le même aspect. Par contre, le revers sera nettement canadien.

Subvention à l'Université de Victoria

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a fait savoir que les autorités fédérales ont accordé 6 925 \$ à la faculté de droit de l'Université de Victoria pour que celle-ci effectue une étude sur la possibilité de recourir à la conciliation plutôt qu'au procès, dans le cas de certaines infractions criminelles. Ainsi, les causes de peu de gravité seraient réglées sans qu'on les porte devant un tribunal et même sans qu'il y ait inculpation: cette "déjudiciarisation" viserait à réduire les effets des procédures judiciaires usuelles sur les délinquants non dangereux et à encourager ces délinquants à assumer leurs responsabilités à l'égard de la collectivité et des victimes de leurs actes antisociaux, en dédommageant ces dernières.

De l'avis de M. Basford, "la déjudiciarisation contribuerait à alléger le fardeau des tribunaux canadiens, et à éviter aux contribuables les dépenses occasionnées par la poursuite en justice des délinquants qui ne représentent pas un danger pour la sécurité d'autrui. Dans son rapport sur la détermination de la peine et sur le prononcé de la sentence, la Commission de réforme du droit s'est attachée à défendre cette nouvelle conception. Nous voulons maintenant déterminer quelles sont les incidences pratiques de ses propositions".

Dans le cadre de l'étude entreprise par l'Université de Victoria, deux étudiants en droit analysent des causes portées devant les tribunaux afin d'examiner s'il eût été possible de recourir à la conciliation plutôt qu'au procès ou même éviter l'inculpation. Ils veulent ainsi déterminer le degré d'utilité du programme de déjudiciarisation mis en oeuvre à Victoria, il y a presque deux ans.

M. K.B. Jobson, ancien membre de la Commission de réforme du droit, et maintenant professeur à la faculté de droit de l'Université de Victoria, et le professeur L.R. Robinson dirigent cette étude à laquelle participent deux membres du bureau des avocats de la Couronne, de Victoria: MM. Ron Anderson et Nick Lang.

L'étude, commencée le 15 juillet dernier, a pris fin le 31 octobre. Elle sera suivie d'un rapport qui sera présenté au ministère de la Justice.